



## REUNION ANNUELLE SALAIRES...

### Bilan des mesures 2010

C'est par la connaissance des salaires appliqués et la transparence qu'on peut débattre, contester les injustices et indiquer la politique souhaitable permettant d'y remédier.

Informier le personnel, montrer les salaires appliqués dans la société TED, permettre à chacun de se comparer, c'est l'objet de ce travail que réalise chaque année la CFDT.

Rappelons que depuis 2007 les informations fournies lors des négociations sont différentes. Elles sont à la fois plus complètes et plus complexes, mais la large communication du traitement qu'effectue la CFDT démontre que la complexité n'est pas un obstacle à l'information de tous et que l'on peut dépasser les explications simplistes.

Pour comprendre ce Bilan, quelques explications sont nécessaires :

La CFDT rappelle que ces informations sont établies à partir des seules données fournies par l'employeur. Compte tenu de l'importance du travail nécessaire, nous avons privilégié le traitement des salaires payés à fin dec.2010.

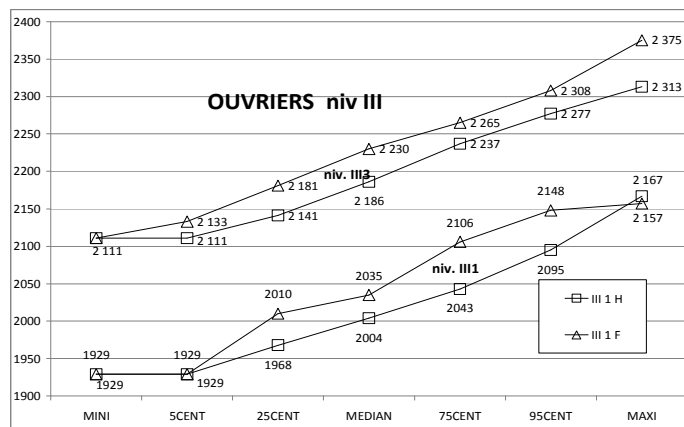
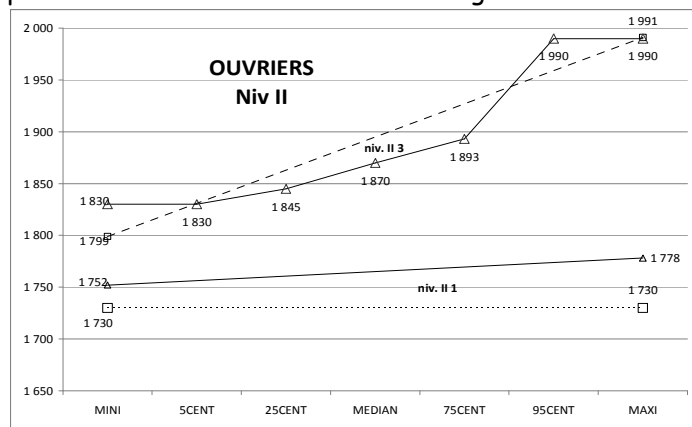
- Ces chiffres concernent donc **l'ensemble des salariés TED (Moirans, Thonon les Bains, Vélizy) jusqu'aux cadres 3B (pour les salaires), les informations concernant les cadres 3C ne sont hélas pas communiquées par la Direction de TED.**
- Les salaires correspondent au  **salaire de base brut sans la prime d'ancienneté.**
- La prime d'ancienneté n'est versée qu'aux mensuels.
- le salaire des ingénieurs et cadres est un forfait annuel. Pour comparer avec « les mensuels » il a été **ramené à une valeur mensuelle.** D'autre part, les ing & Cadres bénéficient parfois, d'une « **part variable** » (PV). Cette somme est versée pour l'année (elle apparaît sur les graphiques en (PVH) pour les hommes ou (PVF) pour les femmes, la PV est versée au début de l'année suivante.
- la répartition en « **centiles** » : salaires 5 centiles à 95 centiles, correspondent à la répartition de la population répartie en base 100 (le total de la catégorie étant égal à 100%).  
**Le salaire moyen** étant le global divisé par le nombre d'individus,
- **le salaire médian**, c'est aussi le salaire aux 50 centiles, il correspond à la moitié de la population, il y a donc autant de personnes au-dessus du « **salaire médian** » qu'en dessous.  
La comparaison entre ces deux valeurs permet de savoir si le salaire la catégorie est « tiré » vers le bas ou vers le haut.

### La politique salariale TED 2010

#### LES OUVRIERS :

C'est la population la plus nombreuse, avec 481 personnes dont 160 femmes.

La position des salaires Médians par rapport au salaire Moyen montre que la plus grande partie des hommes est plutôt située vers le mini de leur catégorie.



Légende : Triangle = femmes, Carré = Homme Cette représentation a été conservée pour tout le document

Un ouvrier classé (II2), a 24 ans et moins d'un an d'ancienneté il est payé 1730€ ! Pour la même qualification, et 20€ de plus, les 3 ouvrières, elles ont 39 ans en moyenne et 2 ans d'ancienneté. Le salaire médian n'a pas été communiqué.

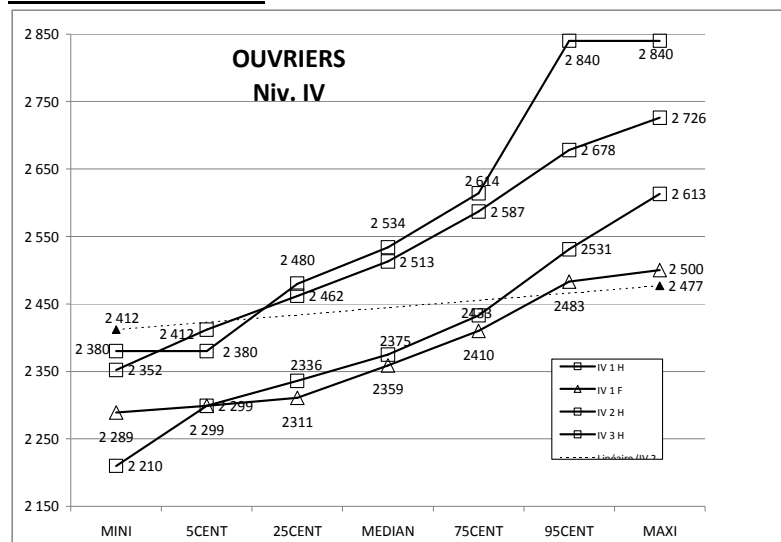
C'est donc un homme qui est le salaire mini de la catégorie.

Le salaire moyen des ouvriers 2233 € et 2165€ pour les ouvrières. Le salaire le plus bas est de 1730€, un homme, ancienneté moyenne moins d'1 an.

Les populations des III1, III3 & IV1 sont les plus nombreuses, respectivement 124, 184 & 107 personnes.

**Commentaire :** Il faut continuer de garantir un revenu annuel minimal aux salariés les plus modestes, cette revendication CFTD a pour effet de pousser ces travailleurs vers la catégorie supérieure.

### Ouvriers IV1 à IV3



**Les IV1 :** 107 personnes dont 24 femmes. **IV2 :** 34 personnes dont 4 femmes et pour les **IV3 :** 10 hommes.

L'existence de la grille ouvrière limite la dispersion des salaires dans cette catégorie.

Mais cet effet ne bénéficie qu'aux ouvriers situés avant la qualification TA2, car au-delà, il n'y a plus de grille.

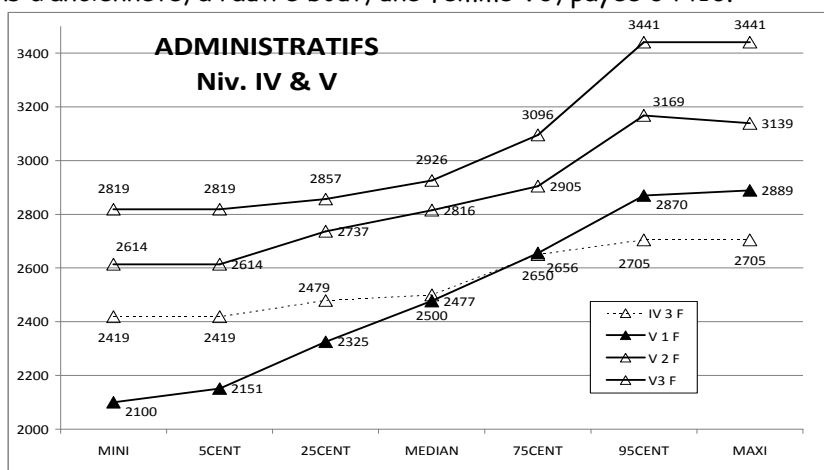
Le salaire max des ouvriers est de 2840€ avec un âge moyen de 47 ans et une ancienneté moyenne de 21 ans dont 4 ans dans la classification.

L'écart entre les salaires ouvriers est de 1110€, mais pour un tel écart la différence d'ancienneté va de 1 à 36 ans et la différence d'âge de 24 à 55 ans.

### LES ADMINISTRATIFS :

C'est une population de femmes, 107 personnes dont 20 hommes. Cette filière est la plus éparpillée tant par les métiers qu'elle regroupe (de la secrétaire au gardien/pompier) que par les qualifications. Aux extrêmes : Un homme classé III1 payé 1992€, 60 ans et 29 ans d'ancienneté, à l'autre bout, une femme V3, payée 3441€.

		nb		Mini	Maxi
<b>II 1</b>	1	H		1992	-
<b>III 2</b>	2	H		2127	2137
<b>III 3</b>	1	H		2246	
	5	F		2125	2256
<b>IV1</b>	4	H		2167	2486
	5	F		2194	2455
<b>IV2</b>	1	H		2796	
	5	F		2100	2504



Compte tenu du faible nombre des salariés classés Niv. III et IV1/IV2 et pour faciliter la lisibilité du graphique nous les avons isolé dans le tableau ci-dessus, d'autant que la Direction ne communique pas de détail lorsque la population est faible.

Concernant la catégorie V3, on trouve 4 hommes et 8 femmes

Le salaire moyen de la catégorie est 2543€ pour les Hommes et 2588€ pour les femmes.

L'écart extrême entre les salaires dans cette filière est de 1449€. Il faut intégrer une donnée, les gardiens sont gérés dans cette catégorie or, leur organisation du travail (volume d'heures décalage...) peut fausser la comparaison avec les autres administratifs.

Ces écarts s'expliquent à la fois par des qualifications plus nombreuses que chez les ouvriers. Quant à la forte dispersion des salaires, elle est consécutive à l'absence de grille et de minima. En effet, la seule contrainte pour l'employeur est le TGA, un mini UIMM heureusement un peu rehaussé par la négociation TED (13/12 TGA) qui évite la disparition du 13eme mois.

## LES TECHNICIENS

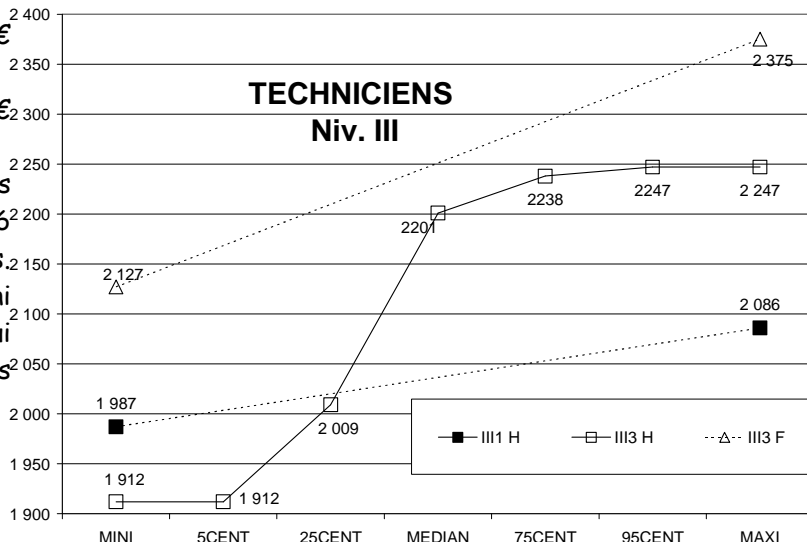
C'est l'autre population importante à TED : 444 salariés dont 63 femmes.

Le salaire moyen de la catégorie est de 2591€ pour les hommes et 2536€ pour les femmes.  
Le mini 1857€ est un homme et le maxi 3531€ un homme.

L'âge moyen des salariés situés dans les plus petits coefficients de la catégorie est de 56 ans en moyenne, l'ancienneté moyenne 25 ans.  
Pour cette population, 1987€ est le salaire mini 2010 qui diminue par rapport à 2009, ce qui signifie que TED embauche de plus en plus bas !!

### Les techniciens Niv. III :

3 salariés III1, 3 hommes.

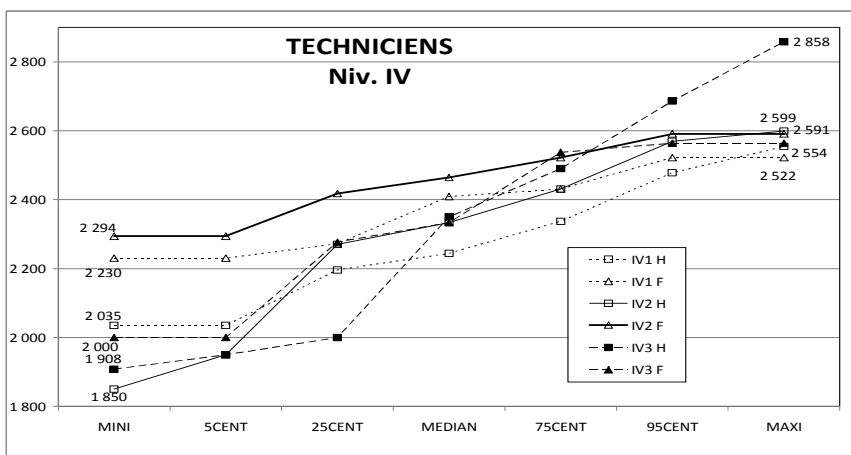


### Techniciens Niv. IV

Les niveaux IV, 114 personnes dont 24 femmes. 10 femmes IV1 pour 28 hommes, 7 femmes IV2 pour 30 hommes, et 7 femmes IV3 pour 32 hommes.

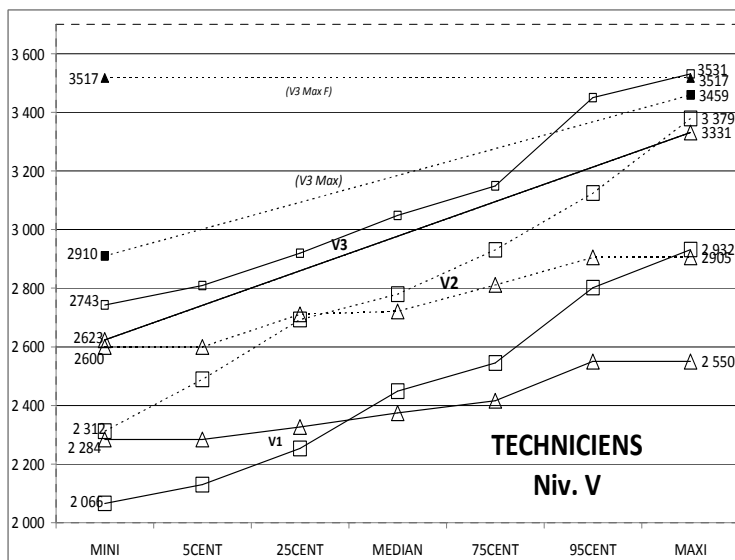
*Contrairement à toute logique, on trouve un IV2 payé 1850€ c'est-à-dire moins qu'un salarié classé III1 (1987€) !*

C'est même ce IV2 qui est le salaire mini des techniciens.



### Les Agents techniques VI à V3M :

Lors des NAO 2008, plutôt que de « forfaitiser » des salariés classés V3, la CFDT avait suggéré de les promouvoir « cadre », la Direction n'avait pas rejeté notre demande. Mais depuis, le constat est amer.. Les V3 sont parfois devenus des V3M (pour max) sans forcément, comme on le constate, être mieux payés que les « simples V3 ». Cette décision ne ruinerait pas TED puisqu'il y a une seule femme (58 ans) et 6 hommes de 55 ans ! En revanche, il faut préciser que depuis 2007, les V3 reçoivent la prime d'ancienneté et la part variable sauf (selon le bilan) en 2010.



**Effectifs** : 143 V1 dont 12 femmes ; 93 V2 dont 17 femmes ; 73 V3 dont 5 femmes et 7 V3Max dont 1 femme.

Le salaire max du V3M (3517€), il faut remarquer que ce max est inférieur à celui du salaire max du V3 (3531€), salarié pourtant moins classé. Eternel question du chevauchement : Le mini V3M 2910€ va à un homme.

Le salaire max du V3 (3531€) va à un homme, le mini de 2623€ à une femme.

Le salaire max du V2 (3379€) va à un homme, le mini de 2312€ à un homme et inférieur au mini de l'année précédente.

Le salaire max du V1 (2932€) va à un homme comme le salaire mini (2066€).

## LA MAITRISE :

C'est une population de 41 hommes et 5 femmes. 4 d'entre-elles sont Niv.V mais une seule est V3. Le Salaire moyen de la catégorie 2815€.

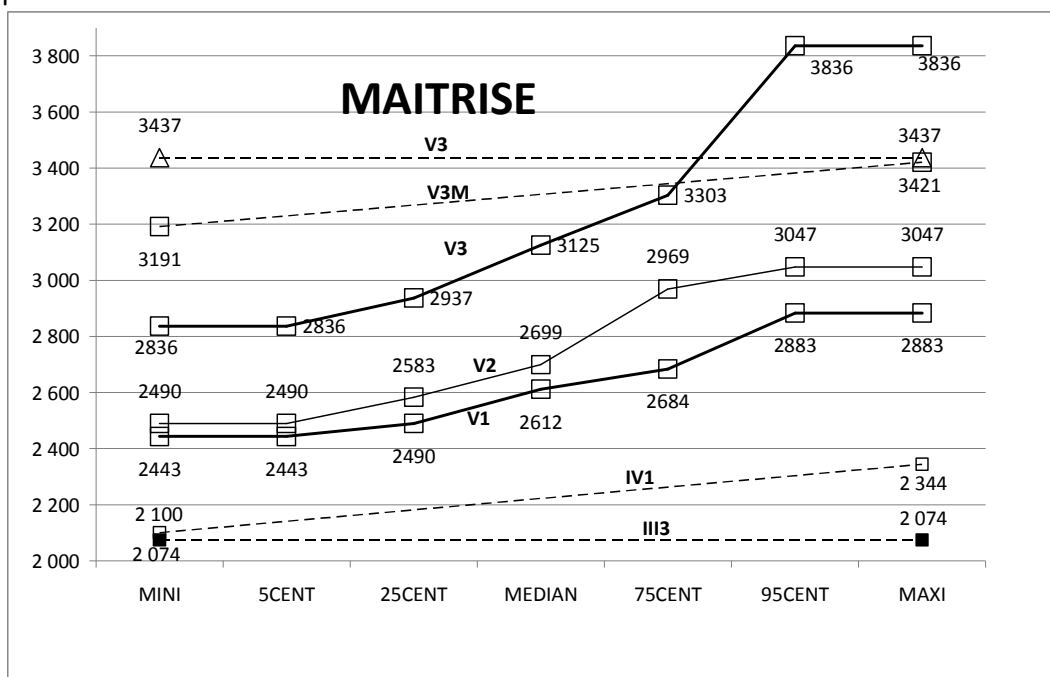
Cette filière est composée de personnes provenant principalement des ouvriers et des techniciens, d'où la forte dispersion des salaires et des qualifications.

Le salaire maxi 3836€ va à un V3 homme et le mini 2074€ aussi. L'écart extrême est de 1789€

Compte tenu du faible effectif des salariés les moins classés, il y a 2 III3, 3 IV1 et 7 salariés IV3, les informations transmises par l'employeur sont pauvres, la CFDT n'a donc représenté, ci-dessous que des courbes de tendance.

Pour les mêmes raisons, les femmes IV1, IV3 V1, étant peu nombreuses, nous n'avons connaissance que des butées min/max.

Il faut souligner que ces salariés sont les victimes des politiques d'organisation parfois contradictoires, qui est passée de la réduction des niveaux hiérarchiques et du nombre d'indirects au développement d'une maîtrise de proximité RA.. Leaders d'îlots..



## LES INGENIEURS ET CADRES :

Quelques précisions :

- Ces salariés sont payés sur 12 mois (pas de 13ème mois), ne perçoivent pas de prime d'ancienneté et effectuent une durée du travail généralement supérieure à celle des mensuels soit 1687H au lieu 1575. Les « forfaits heures » ? contrairement aux « forfaits jours » bénéficient d'avantages fiscaux pour les heures (supplémentaires) au-dessus de 1600.
- Si l'employeur ne jure que par le poste et le NR/LR, la CFDT ne se réfère qu'à la convention collective nationale des Ing & Cadres, ce sont d'ailleurs ces éléments fournis en négociation qui servent de référence. La CFDT suit attentivement l'équivalence entre les NR et la classification conventionnelle et a réduit la dérive « people first » qui avait pour conséquences de rendre impossible la comparaison entre la classification entreprise (NR) et la classification nationale (conventionnelle).
- Pour les Ing & Cadres, la CFDT fait figurer sur le graphique la **part variable** (PVF pour les femmes et PVH pour les hommes), elle correspond à une **prime annuelle** versée l'année suivante.

On constatera que les ingénieurs débutants voient leur salaire de base « proportionnellement » évoluer davantage que celui des 3B et qui perçoivent plus de prime variable.

C'est ainsi que les cadres payés « à minima » c'est à dire en dessous du mini conventionnel, ont du, parfois, bénéficier de réajustement.

### INGENIEURS & CADRES POSITION I :

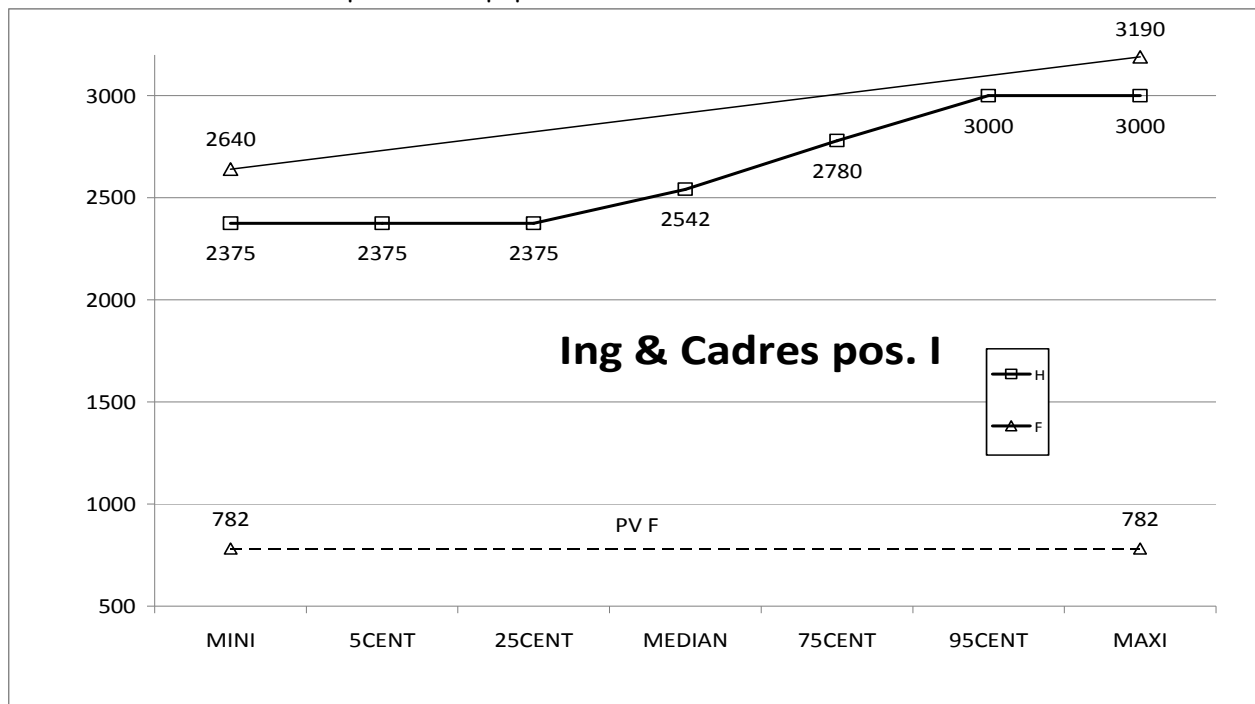
14 salariés concernés dont 3 femmes.

Le salaire moyen de la catégorie est de 2611€ chez les hommes 2900€ chez les femmes.

La PV est représentée par une droite car il ne nous est communiqué que les valeurs extrêmes. La PV versée à cette catégorie est uniforme selon que le salarié soit au mini ou au maxi mais, elle est inexistante chez les hommes et de 782€ chez les femmes.

Inexistante car statistiquement, il est surprenant que la prime tombe chez les 3 femmes et chez aucun des 14 hommes..

L'écart de salaire extrême pour cette population est de 815€



### INGENIEURS & CADRES POSITION II :

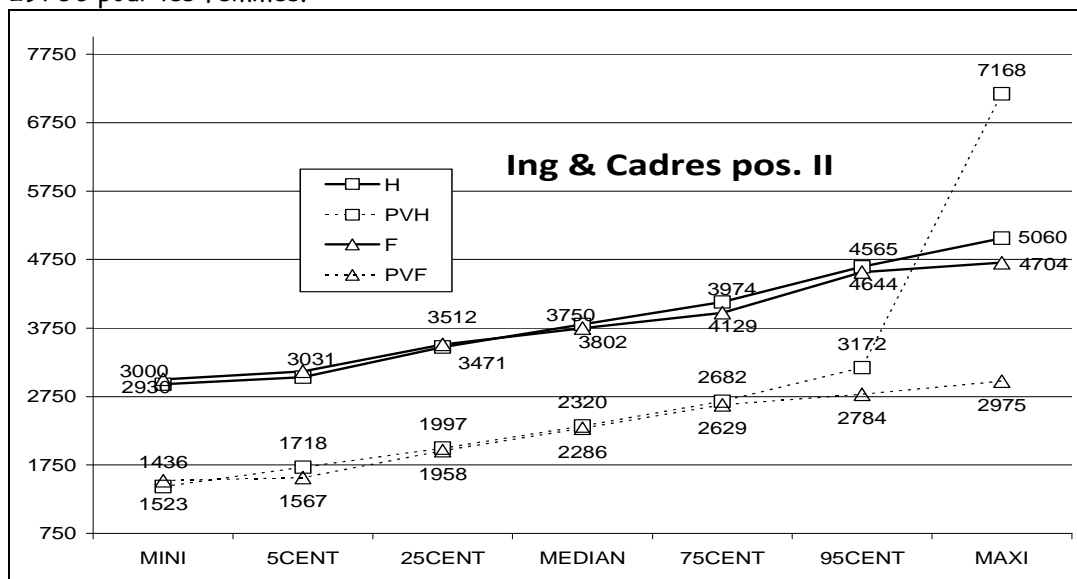
La population de la catégorie est de 95 H et de 38 femmes.

89 hommes et 34 femmes ont reçu de la PV.

Le salaire mini Cadres Pos II est de 2930€ (un Homme) et le Maxi 5060€ (un homme). L'écart est de 2130€.

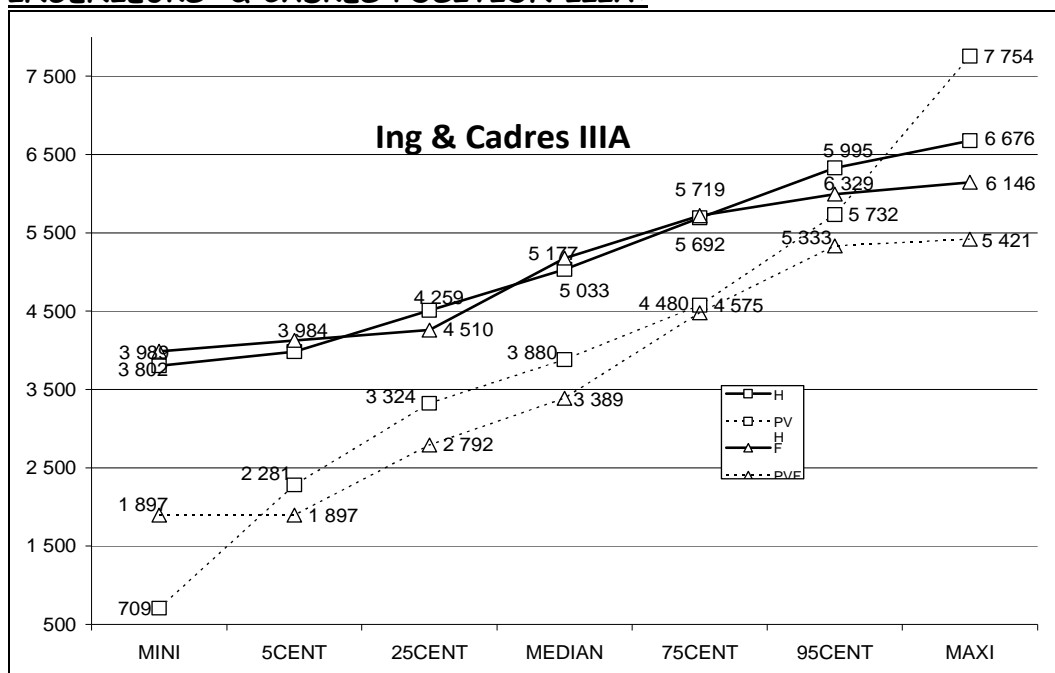
Le salaire moyen de la catégorie est de 3790€.

La part variable porte plus que jamais son nom puisqu'elle va de 1436 à 7138€ pour les hommes et de 1523 à 2975€ pour les femmes.



**Légende :** Triangle = femmes, Carré = Homme *Cette légende a été conservée pour tout le document*

## INGENIEURS & CADRES POSITION IIIA:



148 H et de 21 femmes pour cette population. **148 hommes ont perçu de la PV** et 20 femmes.

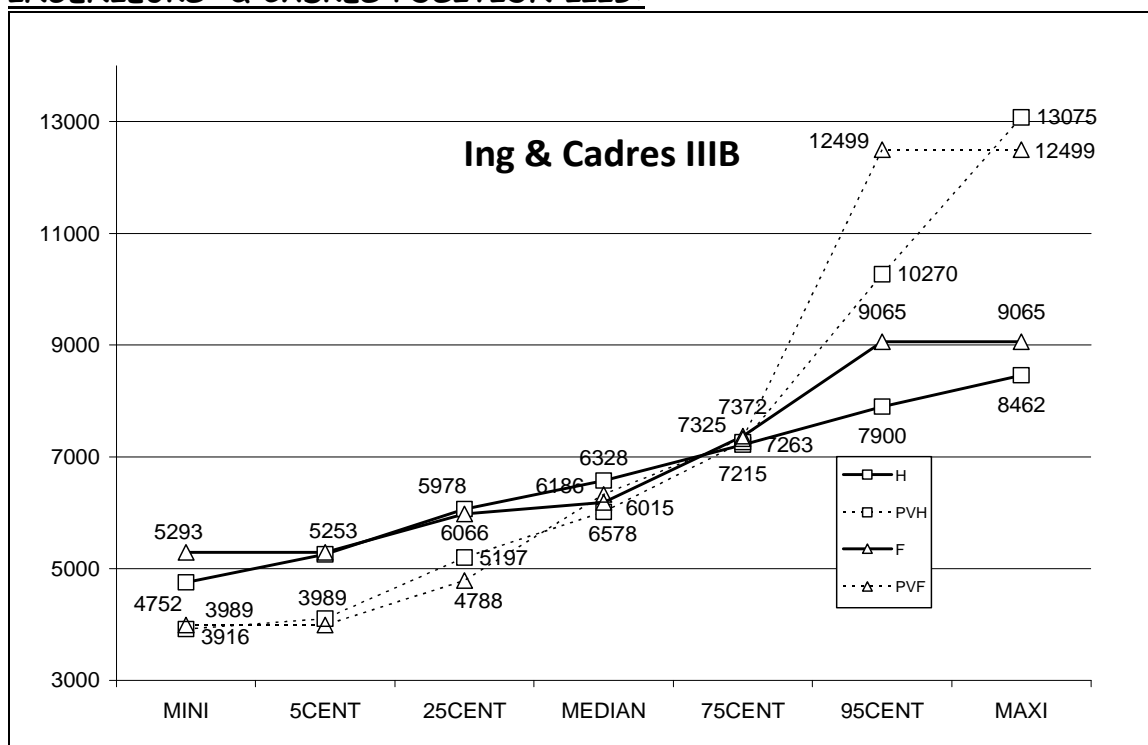
Le salaire mini de la catégorie, 3802€ et le **Maxi 6676€** vont à un homme.

Le salaire moyen de la catégorie est de 5098 pour les hommes et 5056€ pour les femmes, quant à la part variable versée, elle va de 709€ à 7754€ par an pour les hommes, de 1897 à 5421 pour les femmes. Seule une femme n'a pas eu de part variable.

Cette population connaît assez peu de différence H/F. L'écart extrême est de 6676-3802€ soit 2874€.

L'âge moyen et l'ancienneté moyenne, pour cette population, est de 48 ans et 20 ans d'ancienneté pour les hommes 44 ans et 16 ans d'ancienneté pour les femmes

## INGENIEURS & CADRES POSITION IIIB:



La population des IIIB est de 64 Hommes et 13 femmes.

**64 hommes et 12 femmes ont perçu de la part variable** qui va de 3916 à 13075€ par an pour les hommes et de 3989€ à 12499€ pour les femmes.

Le salaire moyen de la catégorie est de 6626€ pour les hommes et 6634 pour les femmes.

Le salaire mini de la catégorie est de 4752€ un homme, et le **Maxi 9065€** va à une femme.

L'écart extrême pour cette population est de 9065- 4752€ soit 4313€

## BILAN DES AUGMENTATIONS/PROMOTIONS POUR L'ANNEE 2010.

### OUVRIERS

NIV I à IV	NOMBRE	PROMUS	AUGMENTES	P+A	%
HOMMES	313	51	128	179	57,2
FEMMES	161	22	59	81	50,3
ENSEMBLE	474	73	187	260	54,8

### ADMINISTRATIFS

NIV I à IV	NOMBRE	PROMUS	AUGMENTES	P+A	%
HOMMES	10	2	5	7	70
FEMMES	28	3	13	16	57,4
ENSEMBLE	38	5	18	23	60,5
NIV 5	NOMBRE	PROMUS	AUGMENTES	P+A	%
HOMMES	11	4	6	10	90,9
FEMMES	58	9	35	44	75,8
ENSEMBLE	69	13	41	54	78,2

### TECHNICIENS

NIV I à IV	NOMBRE	PROMUS	AUGMENTES	P+A	%
HOMMES	88	17	36	53	60,2
FEMMES	26	6	9	15	57,6
ENSEMBLE	114	23	45	68	59,6
NIV V	NOMBRE	PROMUS	AUGMENTES	P+A	%
HOMMES	275	28	205	233	84,7
FEMMES	34	7	25	32	94,1
ENSEMBLE	309	35	230	265	85,7

### MAITRISE

NIV III à IV	NOMBRE	PROMUS	AUGMENTES	P+A	%
HOMMES	9	2	2	4	44,4
FEMMES	1				0
ENSEMBLE	11	2	2	4	36,3
NIV 5	NOMBRE	PROMUS	AUGMENTES	P+A	%
HOMMES	32	7	22	29	90,6
FEMMES	4	1	1	2	50,0
ENSEMBLE	36	8	23	31	86,1

### MENSUELS

NIV I à IV	NOMBRE	PROMUS	AUGMENTES	P+A	%
HOMMES	420	72	171	243	57,8
FEMMES	216	31	81	112	51,8
ENSEMBLE	636	103	252	355	55,8

NIV V	NOMBRE	PROMUS	AUGMENTES	P+A	%
HOMMES	318	39	233	272	85,6
FEMMES	96	17	61	78	81,2
ENSEMBLE	414	56	294	350	84,5

### ENSEMBLE DES MENSUELS

	NOMBRE	PROMUS	AUGMENTES	P+A	%
HOMMES	738	111	404	515	69,7
FEMMES	312	48	142	190	66,9
ENSEMBLE	1050	159	546	705	67,1

## INGENIEURS ET CADRES

POS 2	NOMBRE	PROMUS	AUGMENTES	P+A	%
HOMMES	89	2	84	86	96,6
FEMMES	35	3	30	33	94,2
ENSEMBLE	124	5	114	119	95,9

POS 3A	NOMBRE	PROMUS	AUGMENTES	P+A	%
HOMMES	145	13	130	143	98,6
FEMMES	21	3	17	20	95,2
ENSEMBLE	166	16	147	163	98,2

POS 3B	NOMBRE	PROMUS	AUGMENTES	P+A	%
HOMMES	62	5	57	62	100,0
FEMMES	11	3	8	11	100
ENSEMBLE	73	8	65	73	100

## ENSEMBLE DES INGENIEURS ET CADRES

	NOMBRE	PROMUS	AUGMENTES	P+A	%
HOMMES	296	20	273	293	98,9
FEMMES	67	9	55	64	95,5
ENSEMBLE	363	29	328	357	98,1

## COMMENTAIRES CFDT :

- Il y eu plus de mesures individuelles pour les salariés en 2010 qu'en 2009 (67,1% des mensuels en 2010 contre 61,8% en 2009, 98,1% des I/C contre 93,4%).
- Pour les niveaux I à IV, le pourcentage de promus/augmentés est de 57,8%. Ils représentent 43,7% de la population de l'entreprise. Le poids de l'augmentation générale est important. Il reste peu pour les mesures individuelles. Malgré tout, cette année plus de salariés ont bénéficié d'une augmentation individuelle (51,7% en 2009, 57,8% en 2010). Faut il pour autant supprimer les augmentations générales ? Pour la CFDT la réponse est NON.
- Pour les niveaux V, le pourcentage de salariés ayant une mesure individuelle est de 84,5%. Pour ceux qui n'ont eu que la mesure générale, ils sont comptabilisés comme n'ayant pas eu de mesure individuelle.
- Les I/C sont complètement individualisés, 98,1% ont bénéficié d'une mesure individuelle. Certains I/C n'ont eu que la part variable. 3 I/C dans TED ont eu zéro.
- Moins d'infos sur les I/C IIIC cette année sinon qu'ils sont 23 dans TED
- Concernant la situation des femmes dans TED, pour les niveaux V et I/C le volume d'augmentations et de promotions est légèrement inférieur à celui des hommes (81,2% contre 85,5% pour les niveaux V, 95,5% contre 98,9% pour les I/C). Par contre pour les niveaux I à IV, le retard perdure encore (-8 points par rapport à leurs collègues masculins). Or les femmes sont majoritairement de niveaux I à IV (56,3%). La CFDT demande depuis des années que cette situation change. Chaque RH de centre doit veiller à ce que les traitements soient les mêmes entre les hommes et les femmes. Le 0,1% est la pour corriger les inégalités, mais la logique voudrait que cette mesure disparaisse.
- L'écart entre le plus bas salaire connu 1750€ et le plus haut 9065€ est de 7335€.

Vélizy, le 18 janvier 2011